

→ G20 de Cannes

Contribution du groupe de facilitation du
Forum International des Plateformes d'ONG
sur les enjeux de solidarité internationale

Novembre 2011



ong-ngo.org



Sommaire

Introduction page 4

Recommandations au G20 page 5

1. Un modèle économique équitable page 6

■ Répondre aux défis agricoles et de sécurité alimentaire page 6

■ Garantir l'intégrité financière et en finir avec les paradis fiscaux page 8

■ S'attaquer à la corruption page 10

■ Financer le développement, notamment avec la TTF page 11

■ Permettre un développement inclusif et durable page 13

2. Le G20 : transparence, redevabilité, gouvernance et consultation de la société civile page 14

■ Redevabilité et portée du G20 page 14

→ Introduction

Les dirigeants du G20 se réunissent à Cannes début novembre pour discuter des principaux enjeux mondiaux, notamment d'une deuxième crise économique mondiale en seulement trois ans.

Ces crises ont été causées par les politiques de dérégulation mises en œuvre depuis trente ans sans la moindre prudence. Les conséquences d'une économie de marché dérégulée sont maintenant évidentes : aggravation des inégalités, augmentation des paradis fiscaux et de l'évasion fiscale, déficits budgétaires, chômage, exclusion, outre une vaste destruction de l'environnement.

À ce jour, le G20 n'a pas produit les réformes fondamentales dont le monde a besoin et le prochain sommet du G20 sera un test critique : un test de la capacité du G20 à faire des progrès significatifs pour remédier aux multiples crises qu'affronte le monde. Les économies développées connaissent un stress macroéconomique aigu qui conduit à une hausse rapide du chômage, à de lourds déficits budgétaires et à une diminution de la fourniture de services publics. Dans le même temps, les pays en développement continuent à ressentir l'impact de la dernière crise mondiale et subissent une « véritable tempête » de crises alimentaires, climatiques et économiques.

Nous, membres du Forum International des Plateformes d'ONG, représentant des milliers d'organisations de la société civile de pays appartenant ou non au G20, en appelons au G20 pour produire des réformes d'envergure du système économique mondial. Des réformes qui vont garantir un développement inclusif et durable et fournir des opportunités réelles à tous les citoyens.

La société civile du monde entier en appelle aussi au G20 pour qu'il devienne plus transparent et redevable vis-à-vis de tous les citoyens pour les décisions qu'il prend et les politiques qu'il choisit de suivre.



© Photo DR

→ Recommandations au G20

1. Agriculture et sécurité alimentaire :

Les gouvernements du G20 doivent revenir sur des politiques actives de gestion du commerce, soutenir l'agriculture familiale et réguler les marchés financiers agricoles en sorte d'offrir une sécurité alimentaire à tous les petits producteurs et à tous les consommateurs.

2. Intégrité financière et paradis fiscaux :

Le G20 doit mettre fin aux paradis fiscaux et à l'évasion fiscale en échangeant davantage d'informations entre les autorités fiscales des différents pays, et en renforçant les normes de reporting pays par pays.

3. Corruption :

Le G20 doit mettre en place une application rigoureuse et cohérente des lois contre la corruption internationale, lois nécessaires pour réduire de façon efficace le versement de pots-de-vin à l'étranger dans le cadre du développement et des affaires internationales. Il doit instaurer un cadre juridique international pour le recouvrement des avoirs détournés.

4. Taxe sur les transactions financières :

Les gouvernements du G20 doivent admettre que la taxation du secteur financier est juste et nécessaire. Ils doivent la mettre en œuvre rapidement, ou soutenir les pays qui souhaitent la mettre en œuvre, en garantissant que les recettes financières ainsi générées soient utilisées pour résoudre les questions de développement et de changement climatique.

5. Développement inclusif et durable :

Le G20 doit promouvoir une nouvelle approche de l'économie qui aille dans le sens d'un développement durable pour tous les citoyens en tenant compte du caractère limité des ressources naturelles de la planète.

6. Accès et consultation de la société civile :

Le G20 doit également mettre en place un processus officiel de consultation significative et en temps voulu de tous les groupes affectés par ses décisions - ceci inclut l'extension aux pays à faibles revenus et à la société civile aussi bien des pays du G20 que des autres.

1. UN MODÈLE ÉCONOMIQUE ÉQUITABLE

Répondre aux défis de l'agriculture et de la sécurité alimentaire



La crise agricole et alimentaire de 2007 et 2008 a eu un impact grave sur les pays en développement, plongeant dans l'insécurité alimentaire près de 200 millions de personnes de plus. À ce jour, les causes structurelles responsables de cette crise agricole et alimentaire n'ont pas été traitées. Et par conséquent, les prix mondiaux et régionaux des aliments et des intrants agricoles continuent à augmenter rapidement. La volatilité des prix alimentaires et agricoles a eu un impact majeur sur les agriculteurs familiaux et les consommateurs pauvres, surtout ceux des pays en développement.

Les investissements étrangers – même labellisés « responsables » – sont le principal facteur explicatif des crises alimentaires et agricoles, particulièrement quand ces investissements ne sont pas intégrés à des politiques agricoles et à des règles commerciales qui répondent aux besoins de la population locale et qui respectent leur droit à la souveraineté alimentaire.

De surcroît, la volatilité soudaine et chaotique des prix agricoles handicape la rentabilité des investissements productifs, l'efficacité de l'organisation des chaînes d'approvisionnement et, en définitive, la stabilité des prix à la consommation ainsi que la sécurité de l'approvisionnement. En dépit de cela, depuis les années 1980, les politiques mises en place aussi bien dans les pays développés que dans ceux en développement, ont abouti au démantèlement des outils de régulation existants, capables de contrôler cette volatilité. Les prix agricoles intérieurs sont de plus en plus alignés sur des prix mondiaux volatiles. Cela met en concurrence des formes d'agriculture très différentes (agro-industrie et agriculture familiale). Il est donc nécessaire que les gouvernements – et en particulier ceux du G20 – interviennent pour réguler les marchés et stabiliser les prix internationaux et intérieurs des denrées agricoles et alimentaires.

→ Recommandations au G20

Tenir les engagements mondiaux existants pour soutenir l'agriculture familiale

Les donateurs doivent tenir les engagements financiers de l'initiative de l'Aquila sur la sécurité alimentaire, ainsi que leurs engagements non financiers.

Il est essentiel que les pays du G20 soutiennent les politiques agricoles en faveur de l'agriculture familiale et paysanne. Dans beaucoup de pays, celle-ci représente 70% de la population et elle souffre particulièrement quand elle est mise en concurrence forcée avec l'agriculture industrielle. Cela signifie que le G20 doit définir une stratégie claire et transparente visant à augmenter de façon durable la production de l'agriculture familiale, à créer des opportunités pour les communautés locales et à assurer l'appui financier et technologique dont ont besoin ces petits exploitants agricoles.

Organiser les politiques de commerce et de stockage pour répondre en priorité aux besoins alimentaires

Comme cela a été organisé dans différents pays tel l'Inde, les états doivent réguler les volumes et/ou les prix (à l'importation et/ou à l'exportation) agricoles et alimentaires, car c'est un facteur clef pour garantir un niveau adéquat d'offre alimentaire sur les marchés intérieurs. Il est donc nécessaire :

■ de soutenir – par une assistance financière et technique supplémentaire – la mise en place de réserves locales, nationales et internationales ayant pour but de limiter la volatilité des prix et d'assurer la sécurité alimentaire des populations concernées. La FAO et le Comité de Sécurité Alimentaire (CSA) – peuvent soutenir cela en mettant en place un système coordonné de stockage alimentaire global.

■ d'établir un cadre réglementaire international fondé sur le principe de la souveraineté alimentaire. Cela signifie que les pays du G20 doivent favoriser un changement rapide des règles de l'OMC pour introduire notamment dans les politiques de gestion du commerce et des approvisionnements :

- des dispositions d'importation flexibles (notamment des droits de douane variables quand les prix sont bas et des exemptions de droits de douane quand les prix sont hauts) pour permettre aux pays en développement de s'adapter aux changements du marché et à sa volatilité ;

- des mesures de sauvegarde exceptionnelles dans le cas de variations majeures des cours des marchés ;

- l'établissement, sous les auspices du CSA, d'un cadre de consultation pour éviter que l'utilisation de restrictions à l'exportation de denrées alimentaires dans le cas de hausse des prix ne pénalise les pays en déficit alimentaire et leurs populations les plus vulnérables.

Encadrer strictement les marchés agricoles physiques et financiers

Les institutions internationales – et notamment la Banque mondiale, la FAO et la Commission européenne – ont souligné ces derniers mois le fait que la spéculation sur les marchés physiques et dérivés de marchandises a une influence croissante sur la volatilité des prix affectant les marchandises agricoles. Des réformes sont en cours aux États-Unis et en Europe, et doivent être étendues à chaque pays.

Ces réglementations doivent, au minimum, comprendre les mesures suivantes :

■ interdire aux fonds d'investissements fondés sur les produits dérivés d'ouvrir des positions sur des produits dérivés basés sur des produits agricoles et alimentaires.

■ fixer des « limites de position » sur la quantité et le pourcentage total du marché qu'un acteur – ou une entité comptant plusieurs acteurs – puisse détenir à tout instant sur l'ensemble des marchés internationaux.

■ encadrer strictement les transactions de gré à gré par des mesures de supervision et d'obligation de standardisation, et des mesures de garantie des transactions, qui doivent être prises par les régulateurs du marché et fixer des seuils au-dessus desquels les opérations de gré à gré doivent faire l'objet d'une procédure d'autorisation.

Arrêter l'accapement des terres

Les confiscations massives de dizaines de millions d'hectares de terres par des intérêts privés ou des états étrangers violent les droits humains. Elles privent de leurs moyens de production les communautés locales, indigènes, paysannes, pastorales, forestières et de pêche artisanale.

Il faut mettre fin à tous les accapements de terre actuels et futurs. Le fait de mettre en place

un « code de conduite pour un investissement plus responsable » n'empêchera en aucune façon le viol à grande échelle des droits humains provoqué par les confiscations de terre. Les membres du G20 doivent donc agir immédiatement pour faire cesser les accaparements de terre et en particulier :

- soutenir le processus en cours au sein du CSA et cesser d'appuyer les principes de la Banque mondiale pour un investissement agricole responsable (IAR), qui sont illégitimes et inadéquats pour faire cesser les confiscations de terre.
- s'engager à réduire les subventions gouvernementales en faveur de la production et de la consommation de biocarburants, pour donner la priorité à la production alimentaire, si les augmentations correspondantes de prix sur les marchés agricoles internationaux menacent le droit à l'alimentation des populations.

Garantir l'intégrité financière et en finir avec les paradis fiscaux



L'opacité financière et l'évasion fiscale coûtent cher aux gouvernements, surtout aux pays en développement. En 2008, les fuites illicites de capitaux à partir des pays en développement ont atteint entre 1 260 et 1 440 milliards de dollars. Trois à cinq pour cent de ces flux sont issus de la corruption, 30 à 35% sont le résultat d'activités criminelles et 60 à 65% sont liés à l'évasion fiscale des multinationales.

Aujourd'hui, la richesse mondiale est créée dans certains pays mais souvent enregistrée dans les comptes de compagnies domiciliées sur d'autres territoires. Ces mouvements créent des bizarreries statistiques qui brouillent la réalité économique. Quelques exemples : le premier exportateur de bananes à destination de l'Union européenne est l'île de Jersey ; depuis dix ans, près de la moitié des investissements directs étrangers en Inde proviennent de la minuscule île Maurice ; et l'industrie du cuivre en Zambie tourne à perte et ne contribue qu'à raison de 4% aux rentrées fiscales du pays, tandis que les exportations se font à plus de 50% à destination de la Suisse.

Cette déconnexion entre l'économie réelle et l'économie comptable est avant tout liée au fait que les entreprises multinationales transfèrent artificiellement leurs profits dans des juridictions à fiscalité alléger, dans lesquelles ces sociétés n'ont peu ou pas d'activité réelle. Cela est souvent légal mais, fréquemment, ce n'est pas le cas : les distorsions de prix de transfert et les transferts abusifs de dettes entre les filiales d'une société par exemple sont une pratique courante du commerce international. Cette déconnexion est rendue possible par les paradis fiscaux, dans lesquels sont enregistrées la moitié des transactions financières et commerciales internationales. La caractéristique principale de ces territoires est leur opacité, qui empêche les autorités étrangères – fiscales, judiciaires ou prudentielles – de faire appliquer la loi. Cette opacité, rendue possible notamment par le secret bancaire mais aussi par la multiplication des trusts et des sociétés écrans, est souvent accompagnée par de faibles taux de taxation et un manque de coopération internationale.

L'évasion fiscale internationale et le contournement causent de lourdes pertes aux gouvernements des pays en développement à une époque où ceux-ci souffrent déjà de faibles niveaux de recettes publiques. Pour remédier à cette situation, il faut s'appliquer davantage à réformer la mobilisation des ressources domestiques. Les deux réformes clefs sont :

- échanger davantage d'informations entre les autorités fiscales des différents pays et
- renforcer les normes de reporting pays par pays.

Le G20 a reconnu le lien entre paradis fiscaux et développement et s'est concentré sur les paradis fiscaux lors du sommet de Londres en avril 2009. Lors du sommet de Toronto (juin 2010), il a demandé un nouveau rapport sur le sujet pour le sommet de novembre 2011 en France. Mais les progrès réalisés à ce jour sont insuffisants.

1. Publication de comptes pays par pays : exiger de toutes les compagnies multinationales qu'elles déclarent dans leurs juridictions leurs revenus et les impôts payés pays par pays, et demander au Conseil international des normes comptables (IASB) d'exiger la même chose dans ses normes internationales d'information financière. Ces normes doivent comporter l'obligation pour chaque compagnie multinationale de déclarer dans chaque pays où elle fonctionne :

- le nom de toutes ses compagnies ayant des activités commerciales dans le pays en question ;
- les détails de ses résultats financiers, en distinguant les opérations internes au groupe d'une part, et les opérations avec des tiers d'autre part (ventes, achats, coûts financiers, coûts de main-d'œuvre et nombre d'employés, et profits avant impôt) ;
- le détail des impôts figurant dans ses comptes pour le pays en question ;
- le coût détaillé et la valeur comptable nette de ses immobilisations corporelles ; et la valeur nette et brute de ses actifs immobilisés.

2. Mise en place des actions annoncées par le G20 en avril 2009 sur la répression des paradis fiscaux : une liste exhaustive et à jour des paradis fiscaux, législatifs et prudentiels doit être établie. Les listes grises et noires de l'OCDE n'offrent des informations que sur la coopération fiscale, et sont en grande partie inadéquates en particulier du fait que le critère retenu pour remettre une juridiction peu coopérative sur la liste blanche est d'avoir signé seulement douze accords bilatéraux d'échanges d'informations. Ce processus a eu pour effet de blanchir rapidement un grand nombre de juridictions sans vraiment changer les règles du jeu.

Le G20 n'est pas encore parvenu à dépasser l'approche compartimentée qui prévaut depuis les années 1980 pour résoudre le problème des paradis fiscaux en termes d'imposition, de blanchiment d'argent et de régulation financière. Il est crucial que soient coordonnés les travaux des organismes actuellement compétents, à savoir l'OCDE, le Groupe d'action financière internationale (GAFI) et le Comité de stabilité financière (CSF) sous les auspices des Nations Unies. Cet exercice doit rendre possible l'évaluation de la dangerosité de chaque pays ou juridiction selon les critères respectifs de ces différents organismes, critères qui doivent être explicites et publics.

3. Promotion d'une approche multilatérale des échanges d'informations fiscales avec les pays en développement, c'est-à-dire :

- S'engager à participer à une convention multilatérale permettant l'échange effectif d'informations fiscales, et user de son influence pour contraindre ses dépendances et leurs juridictions secrètes à adhérer à cette convention.
- Demander aux organismes techniquement compétents, et en particulier à l'OCDE, de développer les normes techniques nécessaires pour faciliter l'échange automatique et exhaustif d'informations, car celui-ci est plus efficace que le modèle « au coup par coup ». Un calendrier doit être établi pour le développement de cette norme et son inscription éventuelle dans une convention multilatérale.

4. Création d'un registre des propriétaires effectifs. Le G20 doit demander aux groupes d'action financière (GAFI) d'amender ses *40 recommandations* (les recommandations numéro 33 [Prévention de l'utilisation illégale de personnes morales pour le blanchiment d'argent] et 34 [Prévention de l'utilisation abusive de dispositions légales pour le blanchiment d'argent] ; d'amender la *recommandation spéciale IX n°VIII* (les pays doivent réviser l'adéquation des lois et réglementations relatives aux entités [surtout les organismes à but non lucratif] qui peuvent être détournées pour le financement du terrorisme) ; et assurer que les propriétaires effectifs des compagnies, des trusts, des fondations et des organismes charitables soient déclarés de façon publique.

S'attaquer à la corruption

La corruption sape la croissance économique, détourne l'aide humanitaire et celle destinée au développement, paralyse les contrôles de l'environnement, de la santé et de la sécurité, et menace la stabilité politique, l'énergie et la sécurité nationale.

Sur le plan politique, la corruption constitue un obstacle majeur à la démocratie et à l'état de droit. Sans un système démocratique, les institutions perdent leur légitimité quand elles sont détournées en faveur des intérêts particuliers. C'est déjà dommageable au sein de démocraties établies, mais cela l'est plus encore dans les démocraties nouvelles émergentes. Une autorité politique pleinement responsable ne peut se développer dans un climat corrompu.

Dans le domaine économique, la corruption conduit à une raréfaction de la richesse nationale. Elle est souvent responsable du fait que les rares ressources publiques sont accaparées par des projets de prestige peu rentables, tels des barrages, centrales électriques, oléoducs et raffineries, aux dépens de projets d'infrastructures moins spectaculaires mais fondamentaux comme les écoles, les hôpitaux et les routes, ou les réseaux d'adduction d'eau et de fourniture électrique dans les régions rurales. De surcroît, cela handicape le développement de structures de marché équitables, cela fausse la concurrence et, par conséquent, cela décourage l'investissement.

L'effet de la corruption sur le tissu social est le plus pernicios. Elle sape la confiance du peuple dans le système politique, dans ses institutions et dans ses dirigeants. La frustration et l'apathie d'une opinion publique désabusée conduisent à une société civile faible. La voie est alors libre pour que les despotes et les dirigeants élus démocratiquement mais sans scrupules s'enrichissent personnellement aux dépens du patrimoine national. Le fait d'exiger et de payer des pots-de-vins devient la norme. Ceux qui refusent de s'y soumettre émigrent souvent, privant le pays de ses citoyens les plus capables et les plus honnêtes. La dégradation de l'environnement est une autre conséquence d'un système corrompu.

→ Recommandations au G20

Sur la corruption

■ Promulguer et faire appliquer les lois criminalisant la corruption d'étrangers et interdisant les comptabilités parallèles à partir du 1^{er} janvier 2012, en accord avec la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, de l'OCDE et de la CNUCC ; et rendre compte régulièrement de la mise en application de ces lois.

■ Refuser de laisser entrer dans le pays et d'y abriter des hauts fonctionnaires et des hommes d'affaires corrompus dans le cas où ces personnes ont été condamnées pour corruption ou s'il existe des indices crédibles pour penser qu'elles sont concernées par la corruption. Ceci peut être corroboré par un système d'appel équitable et accessible pour toute personne ainsi exclue. Plusieurs membres du G20 ont déjà commencé à prendre des mesures en ce sens.

Le recouvrement d'avoirs

Promulguer et mettre en application un cadre juridique pour le recouvrement d'avoirs qui rende facile de geler et de rapatrier des fonds dans le cas où il existe une capacité limitée dans le pays où ces biens ont été volés, et dans les situations dans lesquelles il est difficile d'exercer des poursuites contre des fonctionnaires corrompus, par exemple lors de la mort, de la fuite ou de l'absence du présumé coupable. Cela doit inclure les biens transférés à des trusts et les biens appartenant ou utilisés par des dirigeants politiques encore en exercice. Dans ce cadre, les membres du G20 doivent explorer les options sur la façon de geler des fonds de façon unilatérale, par exemple en suivant le modèle récemment appliqué par la Suisse ; et sur la façon de fournir des informations et de l'aide aux autorités des pays demandeurs. En outre, les membres du G20 doivent s'engager à une coopération

judiciaire efficace et créer un fond pour aider les pays disposant de ressources limitées à procéder à des opérations de recouvrement d'avoirs. Les membres du G20 doivent assurer que les fonds gelés soient rapidement transférés sur des comptes bloqués gérés par un tiers indépendant, par exemple la Banque mondiale ou les banques de développement régionales.

Le blanchiment d'argent

Dans le cadre du dernier cycle d'évaluation mutuelle, le GAFI doit faire le point sur la façon dont les pays mettent en application les normes du GAFI et citer publiquement ceux qui s'avèrent inefficaces, y compris si nécessaire parmi ses propres membres. Dans le cadre de ce processus, les pays doivent procéder à une révision en profondeur de la façon dont leurs banques gèrent le risque associé à des clients politiquement exposés comme le Royaume-Uni vient de le faire, et en publier les résultats. Le GAFI est parvenu à ce que la plupart des pays du monde promulguent un régime pour prévenir le blanchiment d'argent, mais l'étape suivante est de s'assurer que ces mesures sont effectivement appliquées. Ceci devrait faire partie d'un quatrième cycle d'évaluation mutuelle du GAFI. En outre, les membres du G20 doivent créer au niveau national des registres obligatoires des propriétaires effectifs des compagnies et des bénéficiaires de trusts. Cette information doit être partagée avec les enquêteurs et les autorités judiciaires compétentes, aussi bien au niveau intérieur qu'international.

Financement du développement, la Taxation des Transactions Financières



Le secteur financier est l'un des domaines où la mondialisation et la libéralisation du commerce sont les plus poussées. L'accélération et la croissance des flux financiers internationaux ont atteint des sommets exceptionnels. En 2008 par exemple, le volume des transactions financières était 74 fois supérieur au PIB mondial contre 15 fois en 1990. Ces mouvements spéculatifs sans utilité sociale ont créé un écart entre l'économie dite spéculative et l'économie réelle. Cela a notablement conduit certains pays à s'effondrer : d'abord des économies en développement, puis même des économies développées, creusant les inégalités à l'intérieur des pays et entre ces derniers et affaiblissant les populations les plus pauvres.

Le moment est venu de faire cesser les déséquilibres que les spéculateurs ont créés dans l'économie réelle. La TTF se révèle être un instrument efficace de régulation de la finance, et elle apporte une nouvelle source de revenus réguliers à un moment où l'aide publique diminue de façon inquiétante.

Lever une taxe internationale sur les transactions financières semble désormais juste, indispensable et techniquement possible.

Les nombreuses crises que nous traversons soulignent clairement les enjeux liés au développement mondial et au climat. Les besoins actuels sont immenses et les pays développés se sont déjà engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour relever les défis climatiques. En termes de sécurité alimentaire, la FAO estime que 30 milliards de dollars par an sont nécessaires pour éradiquer la faim. Enfin, il y a un déficit de 67 milliards de dollars par an pour tenir les engagements internationaux en matière de santé (d'après le groupe de travail franco-britannique et multilatéral en septembre 2009).

Taxer le secteur financier est l'une des voies les plus prometteuses. En effet, ces transactions ne sont pas soumises à la TVA et par conséquent ce secteur est actuellement sous-taxé. Dans le sillage de la crise financière internationale et à un moment où les institutions financières ont largement bénéficié de renflouements gouvernementaux, les citoyens ne peuvent comprendre pourquoi ce secteur n'est pas appelé à financer la résolution des problèmes mondiaux.

Dans le monde entier, des citoyens font campagne pour la mise en place d'une telle taxe tandis que les principales organisations internationales et de nombreux dirigeants économiques et internationaux ont apporté leur soutien à la TTF.

De surcroît, d'après un rapport récent¹ du Fonds monétaire international, des TTF unilatérales existent déjà dans de nombreux pays, notamment la Grande-Bretagne, Taiwan et le Brésil. Cela prouve clairement qu'un accord mondial n'est pas nécessaire pour mettre en place une TTF. Et l'Union européenne se prépare à légiférer elle-même, sur une proposition franco-allemande.

→ Recommandations au G20

■ Mettre en place une TTF avec l'assiette géographique la plus large possible, c'est-à-dire à un niveau mondial. Pour le moment, il est nécessaire de procéder étape par étape.

■ Établir une coalition de pays pionniers liés par un traité pendant le sommet du G20 à Cannes. Outre la France, les pays ayant exprimé leur intérêt pour une TTF sont l'Allemagne, le Brésil, l'Équateur, l'Autriche, la Belgique, la Norvège, l'Espagne, l'Afrique du Sud et la Corée. Mais les autres pays ayant une TTF unilatérale en place pourraient la mettre en cohérence avec la coalition des pays pionniers.

Assiette : pour une mise en place nationale dans différents pays, la taxe couvrirait des transactions concernant les instruments financiers émis au niveau national (et négociés aussi bien au niveau national qu'international), par exemple les actions et les obligations nationales, les contrats dérivés impliquant les acteurs financiers du pays et le commerce interbancaire sur la devise du pays. Chaque pays participant à la coalition des pionniers taxerait ainsi toutes les transactions concernant ses instruments financiers domestiques.

Taux : le taux de la TTF britannique est de 0,5% au sein de sa Bourse nationale, ce qui n'a aucune conséquence négative sur les marchés ou sur l'économie britannique². En ce qui concerne les autres instruments financiers, nous suggérons des taux flexibles en fonction de la profondeur des différents marchés concernés, de 0,01% à 0,5%. Ils pourraient suivre le niveau et l'évolution du coût relatif à chaque transaction. Néanmoins, les taux retenus doivent être en cohérence avec un besoin en recettes mondiales d'un montant de 300 milliards de dollars par an ; le taux doit en outre avoir un effet limitatif sur les transactions spéculatives non nécessaires.

Les recettes issues de la taxation internationale doivent rendre possible le financement des besoins internationaux prioritaires. Les ressources générées par cette taxe pourraient en particulier financer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des émissions. Cela permettrait de préserver et de produire des biens publics mondiaux.

Le traité international pour l'accord entre les pays pionniers de la TTF devrait déterminer les règles d'allocations des recettes de la taxe entre les différents domaines (santé, nutrition, éducation, environnement) et entre les différentes agences multilatérales.

Le traité déterminerait aussi les procédures de surveillance de la perception de la TTF. Les procédures d'allocation, de gestion et de révision seraient le résultat d'une large consultation internationale centrée sur les premiers intéressés : les peuples des pays pauvres, leur société civile, leurs alliés internationaux et leurs gouvernements.

1. <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=24702>

2. Depuis 1986, le Royaume-Uni a perçu une taxe de 0,5% sur les transactions concernant les actions des compagnies britanniques. Cela n'a pas affaibli le marché secondaire des actions des compagnies du Royaume-Uni, et cela n'a pas diminué leur accès aux marchés financiers. Cette taxe engendre des revenus de quatre milliards d'euros par an. Si elle était étendue aux obligations émises par les compagnies et institutions financières britanniques, ainsi qu'aux produits dérivés dont au moins une partie au contrat est britannique, elle générerait plus de dix milliards d'euros de revenus par an. Au niveau international, une TTF « à l'anglaise » générerait 300 milliards de dollars par an.

Finalement, le traité structurerait la TTF en sorte que les recettes de cette taxe soient versées directement par les agences de perception aux fonds internationaux désignés. La taxe ne transiterait pas d'abord par les budgets des gouvernements. Ceci est un principe établi : dans l'Union européenne par exemple, les droits de douane sont perçus par les bureaux de douane nationaux et envoyés directement à Bruxelles, sans passer par le Trésor de chaque pays.

Permettre un développement inclusif et durable



Depuis quelques années, nous savons qu'il existe sur terre un phénomène de réchauffement climatique très dangereux. De nombreuses études, spécialement celles du GIEC, ont montré que ces changements sont produits par l'activité humaine, depuis un siècle et surtout depuis trente ans. Les phénomènes naturels extrêmes se multiplient, ils affectent de nombreux pays et en affecteront beaucoup d'autres, semant la destruction et la mort. Il existe une conscience aiguë de l'accélération des déséquilibres climatiques, de la destruction d'innombrables espèces, de la réduction de nos forêts et des risques que ces changements font courir à l'humanité.

Plus que jamais, c'est le moment de réfléchir à un modèle de développement centré sur les besoins de l'homme, un modèle qui assure la pérennité de la nature, qui évite les déchets et qui n'épuise pas les ressources dont nous avons besoin pour vivre. Un développement tourné vers la vie, et non vers la maximisation de la consommation. Nous ne pouvons pas continuer à produire des biens comme si les ressources naturelles de la terre étaient infinies.

Le développement n'est pas synonyme de croissance économique, comme le souligne la théorie économique dominante ; le développement n'est pas synonyme de productivisme et de consumérisme. Le développement doit épanouir les potentialités de la société et des personnes, en sorte que celles-ci puissent vivre et bien vivre, avoir accès à l'alimentation, aux vêtements, aux logements et aux transports, ainsi qu'aux études, à la culture, aux loisirs, et à un environnement sain. Cela implique un nouveau type de relation à la nature, cela implique aussi de procurer aux personnes une protection sociale qui leur permette de se sentir en sécurité face aux difficultés imprévues que peut rencontrer tout être humain.

Nous avons besoin d'une économie qui utilise les ressources renouvelables à un rythme n'excédant pas leur taux de renouvellement et qui utilise les ressources non renouvelables à un rythme qui ne soit pas supérieur à leur remplacement par des ressources renouvelables.

→ Recommandations au G20

- Le G20 doit établir la « déforestation zéro » comme un but à atteindre par tous les pays.
- Le G20 doit proposer le remplacement progressif mais urgent de tous les types d'énergie fossile par différentes formes d'énergie renouvelable : le vent, le soleil, l'eau, la géothermie.
- Le G20 doit inciter les pays à investir vigoureusement dans le transport collectif, mû par les énergies renouvelables, et surtout le transport ferroviaire sous ses différentes formes.
- Le G20 doit défendre les biens communs dont dépend la vie humaine, tels l'air, l'eau, la forêt, la mer et la biodiversité.
- Le G20 doit adresser à la communauté internationale, pendant la conférence internationale des Nations-Unies sur le changement climatique à Durban, un message fort afin d'obtenir un engagement à innover dans le financement, et en particulier dans la taxation des hydrocarbures de soutè dans les secteurs des transports maritime et aérien.

2. LE G20 : TRANSPARENCE, REDEVABILITÉ, GOUVERNANCE ET CONSULTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Redevabilité et portée du G20

Le G20 ne remplace pas un organe mondial de décision authentiquement représentatif, et il doit s'assurer que ses réunions complètent, plus qu'ils ne sapent, le travail de l'ONU et des autres forums internationaux représentatifs. Néanmoins, le G20 représente une nette amélioration par rapport à d'autres réunions comme le G8, et nous accueillons favorablement la décision du gouvernement français d'inviter des délégués supplémentaires au sommet de Cannes. Pour que le G20 conserve sa crédibilité et augmente sa légitimité, il est crucial que ce processus soit à présent étendu et formalisé pour chaque sommet.

Le G20 doit également mettre en place des procédures permettant de garantir une meilleure redevabilité des décisions prises, de façon ouverte et transparente.

Le G20 doit également mettre en place un processus formel garantissant que tous les groupes affectés par ses décisions soient consultés à temps et de façon significative. Cela doit englober les pays à faibles revenus et la société civile des pays du G20, comme de ceux qui n'en font pas partie.



© UN Photo / eskinder DEBEBE

→ Recommandations au G20

Transparence : assurer une meilleure redevabilité du G20

■ Le G20 doit s'engager à une plus grande transparence dans tous ses travaux. Il devrait publier les noms des membres de ses groupes de travail et de ses experts, ainsi que la date, l'ordre du jour et les résultats de toutes ses réunions officielles. Les rapports et les recommandations déléguées par les groupes de travail et les groupes thématiques des institutions internationales tels la Banque mondiale, le FMI et les banques de développement régionales, liés au G20, devraient être mis à la disposition du public.

Le G20 doit mettre en œuvre l'article 72 du document du sommet de Séoul

L'article 72 dispose : « Nous reconnaissons, étant donné l'impact et la portée de nos décisions, la nécessité de consulter la communauté internationale dans son ensemble. Nous redoublerons d'efforts pour mener les activités de consultation du G20 de façon plus systématique, en mettant à profit des partenariats constructifs avec des organisations internationales, en particulier l'ONU, les organisations régionales, la société civile, les syndicats et les milieux universitaires. »

■ Le G20 devrait développer et mettre en place un programme officiel pour que la société civile soit consultée et impliquée. Ce programme serait fourni en amont, chaque année par chaque pays hôte du G20.

■ La société civile concernée devrait soit soumettre des messages écrits aux groupes de travail et aux groupes thématiques du G20, soit être invitée à participer à au moins une réunion par an de chaque groupe de travail, pour faciliter un dialogue et un échange significatifs.

■ Le pays hôte du G20 devrait organiser, avant chaque sommet, une réunion à haut niveau entre les dirigeants de la société civile et les chefs d'Etat et de gouvernement, sur le modèle du sommet des affaires du G20.

■ Le pays hôte du G20 devrait faciliter une consultation significative de la société civile, faite au bon moment. La forme de ces dialogues devrait être négociée de façon conjointe et convenue entre le gouvernement hôte et la société civile concernée.

■ La société civile devrait être autorisée à accéder au centre des médias internationaux de chaque sommet, par principe.



Le FIP

Le Forum International des Plateformes nationales d'ONG est un espace innovant d'échanges et de coopérations visant à favoriser l'émergence de voix nationales dans les négociations internationales. 52 plateformes nationales et 6 plateformes régionales ont manifesté leur participation active lors de l'Assemblée générale de Dakar en février 2011.

Le Groupe de facilitation du Forum

Le Forum International des Plates-formes nationales d'ONG est animé par un Groupe de facilitation mandaté pour une période de deux ans et composé des plates-formes suivantes :

- ABONG (Brésil)
- ACCION (Chili)
- CNONGD (République démocratique du Congo)
- CONGAD (Sénégal)
- Coordination SUD (France)
- Espace associatif (Maroc)
- InterAction (États-Unis)
- PIANGO (îles du Pacifique)
- VANI (Inde)

